

Éditorial

Des minarets et des burqas

Le 29 novembre dernier s'est tenu, en Suisse, un référendum national sur l'interdiction de construire de nouveaux minarets. Le vote populaire a donné comme résultat un appui massif à cette initiative en une double majorité : celle des voix (57,5 % favorables) des cantons (19 cantons sur 23). Résultat qui a fait couler beaucoup d'encre. Comme si le peuple suisse était subitement devenu un troupeau de bovins demeurés, on s'est cru justifié de le corriger avec hargne : « repli frileux », « racisme », « xénophobes », « islamophobes » et « intolérants »

Quelques voies minoritaires auront essayé de dire qu'il ne s'agissait pas d'un rejet de l'islam ni de l'interdiction de la construction des mosquées, mais bien de réglementer l'érection des minarets. D'autres auront timidement reconnu la bonne santé de la démocratie populaire en Suisse où la pratique du référendum fait partie depuis fort longtemps des mœurs populaires et des droits, et où le mot même n'est ni tabou, ni un terme abject.

Peut-être aurait-on pu reconnaître aussi le courage helvétique d'avoir posé la question, délicate, difficile, d'avoir mis le doigt « là où ça fait mal », alors qu'on n'ose même pas le faire ailleurs. Qui peut vraiment dire que les résultats n'auraient pas été différents chez nous ?

Il était certes extrêmement facile de mettre tous les Suisses dans le même troupeau identitaire. Les raisons de ce non sont multiples. Peut-être, en effet, qu'une partie de la population aura par son vote exprimé un repli xénophobe latent. Sans doute aussi, un autre groupe se sera laissé dominer pas des émotions telles la peur et l'inquiétude de potentiels envahissements culturels et religieux.

Peut-être que certaines personnes en ont fait une question d'esthétique urbaine. Quand on voit le genre d'incongruités architecturales que la ferveur religieuse peut ériger, que ce soit un démesuré Temple adventiste ou une gigantesque pagode hindoue, cela laisse à réfléchir. Des référendums sur un urbanisme désirable et souhaitable aurait certes évité que se construisent nombre de monstruosité architecturales sans nom et autres horreurs urbaines.

Peut-être enfin pour certains la motivation aura été l'inconfort légitime que provoque la vue de signes religieux ostensibles. D'ailleurs le même débat se déroule en France où on s'apprête à instaurer une loi interdisant le port de la burqa dans les lieux publics, celle-ci non seulement empêchant toute intégration, mais faisant aussi voler en éclat le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, et constituant potentiellement un déni de la dignité humaine.

Au Québec, la question serait est de savoir s'il sera possible, et bénéfique, d'interdire le port de tous signes religieux (burqua, turbans, kirpans, kippas ou croix) dans les services publics : juges, policiers et pompiers en premier, puis médecins, infirmières, professeurs et fonctionnaires. Nous croyons que cette question devra trouver sa réponse non seulement au nom du nécessaire renforcement de la laïcité (une saine laïcité de l'État est la garantie de l'indépendance de groupes religieux), mais aussi au nom même d'une pratique religieuse épanouie et d'un respect révérencieux des croyances.

« Les vrais adorateurs adoreront [Dieu] en esprit et en vérité » (Jean 4,22). L'un des incontestables religieux extérieur, de tout acte de religiosité superflue, de se débarrasser de tout signe (icônes et statues, médailles et reliques, oripeaux et ornements, contritions et processions) au profit d'une religion plus épurée, plus personnelle (non pas privée, mais intériorisée), pour une dévotion discrète où Dieu se fait présent dans le secret des cœurs repentis.

Faire le bien, travailler à la paix et à la réconciliation, œuvrer pour la justice pour tous, participer au mieux-être de notre société et à la restauration du monde, n'exige ni l'érection d'un clocher ni le port d'un quelconque vêtement, mais un cœur humble et soumis. ◇

David Fines